



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue au Cabinet du maire, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mardi 21 juillet 2009 à 11 h à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, mesdames les conseillères Denise Laferrière et Jocelyne Houle formant quorum du comité.

Sont également présents, monsieur Robert F. Weemeas, directeur général et M^e Suzanne Ouellet, greffier.

Sont absents, messieurs les conseillers Richard Côté et Joseph De Sylva, vice-président.

CE-2009-1197

AUTORISER LA COMPAGNIE COCO PAVING INC. À EXÉCUTER DES TRAVAUX DE NUIT SUR LE BOULEVARD SAINT-JOSEPH, ENTRE LES RUES DAMIEN ET VALIN - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILION

CONSIDÉRANT QU'un contrat de réfection de chaussées a été accordé à Coco Paving inc. le 8 juillet 2009 par ce comité en vertu de sa résolution numéro CE-2009-1122;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat comprend des travaux de réfection sur le boulevard Saint-Joseph, entre les rues Damien et Valin et que ces travaux seront réalisés entre le 3 août et le 23 août 2009;

CONSIDÉRANT QUE pour éviter des problèmes de congestion majeure sur cette artère à vocation commerciale et pour minimiser les inconvénients aux commerces adjacents, le Service des infrastructures recommande des travaux de nuit et de fin de semaine;

CONSIDÉRANT QUE pour coordonner les travaux avec les Grands feux du Casino, l'entrepreneur ne pourra pas commencer les travaux avant 23h30 les 5, 8, 12 et 15 août 2009;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h doivent être autorisés par le comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la compagnie Coco Paving inc. à réaliser des travaux de nuit, incluant les fins de semaine, dans le cadre du projet de réfection de chaussées 2009 sur le boulevard Saint-Joseph entre les rues Damien et Valin, entre le 3 août et le 23 août 2009, tout en limitant le début des travaux à 23 h 30 les 5, 8, 12 et 15 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1198

AUTORISER LA COMPAGNIE TELUS QUÉBEC À EXÉCUTER DES TRAVAUX DE NUIT POUR LE PROJET DE DÉPLOIEMENT DE FIBRES OPTIQUES À L'INTERSECTION DES BOULEVARDS SAINT-JOSEPH ET SAINT-RAYMOND - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILION

CONDIDÉRANT QUE TELUS Québec entreprend un déploiement de fibres optiques et pour se faire, il doit longer et traverser certaines artères très achalandées comme les boulevards Saint-Raymond et Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT QUE des fermetures partielles et complètes de l'intersection des boulevards Saint-Joseph et Saint-Raymond sont nécessaires pour compléter ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE des fermetures de voies de circulation sur les boulevards Saint-Raymond et Saint-Joseph auraient des répercussions majeures sur les citoyens et risqueraient de compromettre de façon importante la fluidité de la circulation et la sécurité des usagers;

CONSIDÉRANT QUE la section des réseaux techniques urbains prévoit exiger à TELUS Québec de procéder aux travaux, à l'intersection des boulevards Saint-Joseph et Saint-Raymond et le long du boulevard Saint-Raymond, à l'extérieur des heures permises par le règlement numéro 44-2003;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h doivent être autorisés par ce comité :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise TELUS Québec à faire réaliser des travaux de nuit, incluant les nuits de fins de semaine, dans le cadre du projet de déploiement de fibres optiques dans la Ville de Gatineau, la construction d'un conduit et l'installation de fibres optiques sur le boulevard Saint-Raymond, entre la rue Berri et le boulevard Saint-Joseph, incluant la traversée de ce boulevard, et ce, jusqu'au 490, boulevard Saint-Joseph (Cactus commerce inc.), et ce, du 16 au 31 août 2009.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif